

PROCES - VERBAL 2/2006

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 10 MAI 2006 à 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 février 2006	2
• Communications du Bureau	2 - 5
• Communications de la Municipalité	5
• Ordre du jour :	5 - 6
- ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX	6
- Préavis 04/2006 DEMANDES D'ADMISSION DANS LA BOURGEOISIE DE PULLY	7 et 9
- Préavis 05/2006 EXTENSION DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LES COMMUNES DE PULLY PAUDEX ET SAVIGNY A LA COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE POUR UNE COLLABORATION EN MATIERE DE POLICE	7 - 9
- Préavis 06/2006 AVENUE DE L'AVENIR – Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et réfection de la chaussée	9 - 10
- Préavis 07/2006 AVENIR DES SOURCES COMMUNALES DE PULLY	10 - 11
- Préavis 08/2006 COLLEGE DE CHAMBLANDES - Assainissement de l'enveloppe du bâtiment et des installations techniques	11 - 26
- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	
- Mme Annie Mumenthaler Place au nom d'Obernai	26 et 27
- M. Léopold CORDEY Recours de la Ville de Morges	26 et 27

A 20 h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 74 présents, rejoints par 11 retardataires. Le quorum est donc atteint selon l'article 55 de notre règlement du Conseil communal et le Président ouvre cette séance en implorant la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Les 15 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Christine SORENSEN; Ursula GEISELHART ; Essia AESCHLIMANN ; Hébé Marie CONRAD ; Marianne PETTAVEL ; Michèle VIBERT ; MM. Claude LAVANCHY ; Sébastien BAEHLER ; Bernard THILO ; Frank DUCRET ; Frank MONNIER ; Patrick HUBERT ; Lucien GANI ; Michel AGUET ; Jean-François MAIRE.

Les Conseillers suivants se sont annoncés avec un peu de retard : MM. Eric LEBEL ; Jean-Marc PASCHE.

Le Président a le plaisir de saluer les personnalités suivantes, qui nous font l'honneur d'assister à nos débats : M. Claude DOMENJOZ, député ; M. Nicolas CONRAD, ancien député ; M. Henri MOREILLON, ancien député ; M. Ernest HARBER, ancien député ; M. Gérald FONTANNAZ, Président du Conseil communal de Paudex. Le Président prie les personnes qu'il a omis de saluer de bien vouloir l'en excuser.

Les personnalités suivantes se sont faites excuser :
M. Alain MONOD député ; M. Jacques HALDY, député.

Le Président a le plaisir de saluer les représentants de la presse, Madame Nina BRISSOT, rédactrice en chef du Régional et Monsieur Alain DETRAZ, de 24 HEURES, qui nous font toujours l'honneur de suivre régulièrement nos débats.

Le Président constate ce soir, avec grand plaisir, un public très nombreux. Nous les remercions de témoigner par leur présence leur intérêt pour les discussions et les délibérations du Conseil.

Le Président rappelle que le procès-verbal de la dernière assemblée du Conseil communal du 7 décembre 2005 était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de la séance.

La lecture totale ou partielle n'est pas demandée. Il est donc considéré comme approuvé.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.1.1. CORRESPONDANCE

Fin avril 2006, le Président a reçu une lettre du Pully-football, informant le Conseil de l'organisation des traditionnels tournois juniors le week-end du 17 et 18 juin 2006. A cette occasion le Conseil communal est invité à participer à un tournoi mixte de football à 6 joueurs le samedi 17 juin 2006 de 18h00 à 21h00 au centre sportif de Rochettaz. Un prix récompensera les meilleures équipes, ainsi que les plus humoristiques. Après le

tournoi les plus sportifs pourront jouer la troisième mi-temps sous la cantine, où repas et boissons seront à disposition dans une ambiance musicale. Les Conseillers qui désirent s'inscrire à ce tournoi sont priés de venir auprès de Madame Vallotton à la fin de cette séance, qui se fera un plaisir de prendre les inscriptions.

En date du 18 avril 2006, j'ai reçu une lettre de la Société de Sauvetage de Pully invitant la Municipalité et le Conseil communal à participer à la traditionnelle course de canots à rames des Sociétés locales et invités. Cette manifestation aura lieu le vendredi 2 juin 2006, c'est à l'occasion de la kermesse annuelle du sauvetage. Le Président a d'ores est déjà inscrit un bateau à huit rameurs, parce qu'il y avait une revanche en cours. Le Président encourage les Conseillères et Conseillers qui désirent venir défendre nos couleurs de s'inscrire également auprès de Madame Vallotton.

Le Président a reçu en date du 2 mai 2006 une lettre de Monsieur François RANDIN, Président de la section de Pully du parti de l'Union Démocratique du Centre. Le Président lit cette lettre : *Monsieur le Président, à la suite des dernières élections qui, en application de l'article 32a, ont vu la création d'un groupe de notre parti dans le futur Conseil communal, nous vous faisons part de notre décision de confier à Monsieur Lilian GEOFFROY la présidence de notre groupe politique au sein de cette assemblée. Nous vous ferons part ultérieurement des noms des membres qui, en vertu de l'article 32b, seront choisis pour siéger dans toutes les commissions permanentes, ainsi que leurs suppléants. Nous profitons de ce courrier pour vous présenter nos amicales et respectueuses salutations. Et c'est signé Monsieur François RANDIN.*

En date du 5 mai 2006, le Président a reçu une lettre de l'Association Schubertiade des enfants, signée du Comité d'organisation Mesdames Christine SORENSEN, Josette PERRIG et M. Jean-Blaise PASCHOUD. Le Président lit cette lettre : *7^{ème} Schubertiade des enfants Pully les 17 et 18 juin 2006. Monsieur le Président, la ville de Pully aura le grand plaisir d'accueillir pour la première fois les samedi 17 et dimanche 18 juin prochain la 7^{ème} Schubertiade des enfants. A cette fête de la musique participeront plus de mille enfants. C'est pour les exécutants comme pour les auditeurs une occasion extraordinaire de vivre des moments privilégiés. Deux journées de dialogue, d'échanges et de joie profonde dans une ambiance détendue et chaleureuse. Les enfants, jeunes élèves des conservatoires, écoles et corps de musique de Pully, de ce canton et d'Obernai vous feront entendre des musiques variées dans cinq lieux clés du sol pullièran, église et esplanade du Prieuré, Villa romaine, Maison Pullièrane, Théâtre de la Voirie. L'Octogone ouvrira ses portes à deux spectacles musicaux « Les beaux habits du roi et Pinocchio court toujours » donnés par la maîtrise du conservatoire de Lausanne. Spectacle recommandé dès 7 ans, mais sans limite d'âge. Toutes ces manifestations vous sont offertes gracieusement par ces artistes en herbe. Nos remerciements vont à la Municipalité et à la Commune de Pully pour leur accueil chaleureux et pour leur soutien. Une manifestation d'ouverture de la 7^{ème} Schubertiade des enfants aura lieu le vendredi 16 juin 2006 à 18h00 en l'église du Prieuré. Nous sommes heureux d'y inviter les Conseillères et Conseillers communaux. En nous réjouissant de vous voir participer nombreux à cette 7^{ème} Schubertiade des enfants, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.*

1.1.2. RESULTATIONS DES ELECTIONS COMMUNALES DU 12 MARS, 2 AVRIL 2006 ET DU 21 MAI 2006

Le Président adresse une nouvelle fois toute notre reconnaissance à l'Administration communale et à son personnel pour leur engagement, ainsi que pour le soin lors de la saisie des bulletins de vote pour l'élection au Conseil communal. Un merci en particulier à Monsieur Daniel VON GUNTEN, Secrétaire municipal remplaçant, à Monsieur Stéphane CHEVALIER, greffe municipal, à Monsieur PITTET, du service informatique de Pully, pour leur immense travail préparatoire et pour leur aide dans l'organisation de ces élections. Tous nos remerciements vont également à notre secrétaire Madame Jacqueline VALLOTTON pour ses talents tout particuliers dans le domaine de l'organisation et du dépouillement.

Le Président donne lecture des résultats (voir annexe 1)

Le Président saisit l'occasion ce soir, au nom du Bureau électoral, de féliciter très chaleureusement toutes les Conseillères et les Conseillers municipaux et communaux pour leur brillante élection. Il a évidemment une pensée pour toutes celles et ceux qui, par la dure loi du système électoral, n'ont pas été réélus pour la nouvelle législature.

1.1.3. RECOURS DE L'UNION PULLIERANE CONTRE LE RESULTAT DE L'ELECTION DU 2 AVRIL 2006 DE LA MUNICIPALITE DE PULLY

Le Président déclare : comme vous le savez sûrement tous, suite au second tour des élections à la Municipalité du 2 avril dernier, un recours a été déposé en date du 5 avril 2006 par l'Union Pulliérane auprès de la préfecture du district de Lausanne. Principalement ce recours a pour objet le fait que des citoyens de Pully n'aient pas reçu un jeu conforme de bulletins électoraux de partis dans leur enveloppe contenant le matériel de vote. Il met également en cause certaines opérations menées sous la responsabilité du Bureau électoral de Pully. En date du 11 avril 2006 les recours, ainsi qu'un représentant de la Ville de Pully ont été reçus et entendus par Monsieur le Préfet. Par lettre du 13 avril, en possession du rapport de Monsieur le Préfet en charge d'instruire l'affaire et de quelques documents annexes, les recourants, la Ville de Pully et le Bureau électoral de Pully sont invités à déposer auprès de la Préfecture leurs éventuelles déterminations et commentaires sur ces documents, ce qui a été fait dans les délais requis. A ce jour l'affaire suit son cours et le dossier est actuellement en mains du Conseil d'Etat qui doit statuer, en principe le 17 mai prochain. Nous ne manquerons pas d'informer le Conseil de l'avancement de ce dossier.

1.1.4. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Depuis notre dernière séance, le Président a eu le plaisir de représenter notre Conseil aux manifestations et invitations suivantes :

- Samedi 4 mars 2006 Soirée du Corps de musique de Pully à la Maison Pulliérane ;
- Mardi 7 mars 2006 Assemblée générale de l'Association de l'Entraide familiale de Pully-Paudex-Belmont à la grande salle de Paudex;
- Mercredi 22 mars 2006 A la Damataire, installation de la Commission permanente d'Urbanisme et de son nouveau président, Monsieur Marc Zolliker. Le Président en profite pour le

- Samedi 1^{er} avril 2006 féliciter pour son élection ;
Tir in-mémorial Général Guisan au Stand de tir de Volson ;
- Vendredi 7 avril 2006 Cérémonie du souvenir du Général Guisan au cimetière de Pully ;
- Samedi 22 avril 2006 Bi-centaine de l'Abbaye des amis réunis, organisé conjointement avec l'Abbaye des Bourgeois de Pully au restaurant du Port de Pully ;
- Mardi 25 avril 2006 Dans une des salles de la Maison Pulliérane, installation de la Commission des finances et de son nouveau président, Monsieur Lanfranco GAZZOLA. Le Président profite également de le féliciter pour son élection ;
- Samedi 29 avril 2006 Repas de soutien du Rink-Hockey Club de Pully à la grande salle de Paudex ;
- Mercredi 3 mai 2006 Inauguration du Tea-room « Au Palais Gourmand », nouvelle raison sociale du Tea-room « Pittolaz » ;

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les communications de la Municipalité se trouvent sur les tables, à la disposition de chaque Conseillère et Conseiller. Le Président demande s'il y a des remarques concernant ces communications.

La parole n'est pas demandée. Le Président passe à l'ordre du jour.

3. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que toutes les Conseillères et tous les Conseillers ont reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais requis par notre règlement du Conseil communal.

Il demande si quelqu'un désire une modification de l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est approuvé.

Le Président passe à l'ordre du jour.

1. ASSERMENTATION de deux nouveaux Conseillers communaux, Monsieur Ernest MOSER, socialiste, en remplacement de Monsieur Hubert MULLER, décédé ; Monsieur Dan-Mikaël SIMOES, socialiste, en remplacement de Monsieur Jacques-André NEY, démissionnaire.

2. Préavis 04/2006 DEMANDES D'ADMISSION DANS LA BOURGEOISIE DE PULLY
Commission d'admission dans la bourgeoisie de Pully

3. Préavis 05/2006 EXTENSION DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LES COMMUNES DE PULLY, PAUDEX ET SAVIGNY A LA COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE POUR UNE COLLABORATION EN

MATIERE DE POLICE

Président : M. Jean-Pierre GALLAY
Membres : Mme Françoise ROGNON, MM. Alexandre FREISE, Alain GAILLARD, Bernard HENRIOUD, Jean-François MAIRE, André OGAY

- 4. Préavis 06/2006 AVENUE DE L'AVENIR** – Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et réfection de la chaussée
Crédit demandé : CHF 684'000.--

Président : M. Jean-Claude MEGROZ
Membres : Mmes Laura BIANCHI, Marianne PETTAVEL, Michèle RANDIN, MM. François BRUNETTO, Pierre TISSIERES, Rachid YEKKOUR
Observatrice : Mme Valérie BORY BEAUD

- 5. Préavis 07/2006 AVENIR DES SOURCES COMMUNALES DE PULLY**
Crédit demandé : CHF 1'156'685.--

Président : M. Jean-Marie MARLETAZ
Membres : Mmes Hébé Marie CONRAD, Irène GARDIOL, Marie Jocelyne MICHEL, Anne-Christine REICHARD, MM. Alain BOLAY, Michel DEMENGA

- 6. Préavis 08/2006 COLLEGE DE CHAMBLANDES** – Assainissement de l'enveloppe du bâtiment et des installations techniques
Crédit demandé : CHF 2'030'000.--

Présidente : Mme Valérie ANNEN
Membres : Mmes Marianne HEFHAF, Valérie ZWAHLEN, MM. Roland DU BOIS, Peter MELIKIAN, Frank MONNIER, Eric STIERLI
Observateur : M. Paolo BARACCHINI

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS.

3.1. ASSERMENTATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS

Le Président rappelle que, selon l'article 8 du règlement du Conseil communal à l'alinéa 1, « *les membres du Conseil et de la Municipalité, absents le jour de l'installation, sont assermentés devant le Conseil par le Président de ce Corps, qui en informe le Préfet. Il en est de même pour les membres du Conseil ou de la Municipalité qui sont élus après le renouvellement intégral* ». Le Président procède à l'assermentation de Messieurs Ernest MOSER et Dan-Mikaël SIMOËS du parti socialiste. L'huissier accompagne les nouveaux membres du Conseil devant l'Assemblée. Après lecture du texte officiel par le Président et à l'appel de leur nom, ils prêtent serments. Ils sont alors félicités par le Président qui les invite à prendre place au sein de leur groupe. Mais auparavant, la secrétaire leur remet leur brevet ainsi que le règlement du Conseil communal.

3.2. Préavis 01/2006 DEMANDES D'ADMISSION DANS LA BOURGEOISIE DE PULLY

Le Président invite Madame Véréna KUONEN, présidente de la Commission de demandes d'admission dans la Bourgeoisie de Pully, à venir lire son rapport (voir archives).

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière des demandes d'admission dans la Bourgeoisie de Pully

Pas d'intervention, la discussion est close.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion sur le fond.

Le vote ayant lieu au bulletin secret, le Président invite les scrutatrices et scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et ouvre le scrutin.

Le scrutin est clos, les bulletins sont rassemblés et les scrutatrices procèdent au dépouillement. Pendant le dépouillement, le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour et le résultat des demandes d'admission dans la bourgeoisie de Pully sera communiqué en cours de séance.

Cette proposition est acceptée.

3.3. Préavis 05/2006 EXTENSION DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LES COMMUNES DE PULLY, PAUDEX ET SAVIGNY A LA COMMUNE POUR UNE COLLABORATION EN MATIERE DE POLICE

Le Président invite Monsieur Jean-Pierre GALLAY, président de la commission ad hoc, à venir lire son rapport (voir archives).

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Le groupe socialiste est favorable à la collaboration intercommunale dans le domaine de la police et suivra donc les recommandations de la commission ad hoc. C'est donc à titre purement personnel que je vous fais part de quelques points d'interrogation qui me poussent à m'abstenir de prendre acte comme nous le demandent les effectifs inhérents à cette extension. Comme le relève, à juste titre, la commission, le préavis traite deux questions, à mon sens bien distinctes. La première est celle de la collaboration avec la commune de Belmont. En ce qui me concerne j'y suis pleinement acquis, comme l'est d'ailleurs la Municipalité de Belmont qui voit une excellente solution transitoire en attendant une police unique. La deuxième question concerne le maintien à Pully d'un

niveau sécuritaire suffisant. La commission considère que ce maintien nécessite une augmentation de l'effectif du corps de police. Je suis d'avis que le ratio au nombre de policiers par habitant, tel que calculé dans le préavis, prête très sérieusement à discussion. Après l'extension à Belmont, ce ratio ne serait que de 1,33, donc trop faible en comparaison intercommunale. En réalité, les prestations offertes aux communes voisines Belmont comprise sont mesurées avec exactitude, elles mobilisent 5 policiers sur 32, il en restera donc 27 pour Pully, ce qui représente un ratio de 1,68 et non pas 1,33. 1,68, très proche de celui de la commune de Renens et supérieur à celui de Nyon. Pour Paudex et Savigny, je vous signale que le ratio est de 0,66 %. Aux comparaisons intercommunales, la situation de Pully apparaît donc comme satisfaisante. Dans son préavis, la Municipalité craint toutefois qu'en raison de l'extension à Belmont des activités policières, il faille abandonner à Pully certaines actions préventives et une organisation policière pro-active. Dans son préavis, la commune de Belmont écrit que la commune de Pully dispose d'un service organisé, des infrastructures et des effectifs nécessaires pour la collaboration à laquelle elle s'engage avec Paudex, Savigny et Belmont. Dans son rapport de gestion 2005 et c'est plus important, la direction de police elle-même souligne que face à l'augmentation des incivilités, la perte de respect face à l'ordre établi, de nouvelles menaçantes de criminalité, la police intercommunale du Pully-Paudex-Savigny est toujours à l'écoute du citoyen et peut de ce fait satisfaire son besoin de sécurité et de bien-être. Il faut donc croire que tel est bien le cas. Les perspectives d'une organisation policière pro-active, plutôt que principale réactive, que devrait faciliter l'engagement d'un policier, s'estompe singulièrement lorsqu'on apprend, toujours à la lecture du préavis de Belmont, que Pully, on ne sait pas s'il s'agit du corps de police ou du dicastère concerné ou de la Municipalité, accepte d'entrer en matière pour l'achat d'un radar affecté à la police communale, qui servira à 80 % au moins pour Pully. Alors qu'actuellement la commune de Pully partage ce radar avec les communes de Prilly et Renens. Ce point n'étant pas mentionné dans le préavis de la Municipalité, je ne sais pas s'il faut le prendre vraiment au sérieux. Ce qui me paraît en revanche certain, c'est que l'acquisition par Pully de son propre radar et l'augmentation massive des heures de contrôle qui en résulterait tout naturellement ne constituerait pas une mesure propre à élever de manière déterminante le niveau sécuritaire de la commune, tel que peuvent le percevoir les Pulliérans qu'ils soient automobilistes, cyclistes ou piétons. Avec ou sans collaboration intercommunale, la situation financière actuelle de la commune justifierait qu'avant d'augmenter les effectifs de la police, on procède à une analyse plus poussée de l'action policière à Pully et des priorités à lui donner pour maintenir le niveau sécuritaire suffisant. Cela permettrait de décider si l'augmentation du corps de police est véritablement nécessaire et c'est dans l'affirmative, ce que je n'exclus nullement, d'en tirer les conséquences au niveau du financement par les Pulliérans eux-mêmes de dépenses courantes supplémentaires pour améliorer le niveau de protection de leurs personnes et de leurs biens.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité avec deux abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Les conclusions de la commission étant les mêmes que celles du préavis, le Président s'abstient de les relire et passe au vote.

Les conclusions du préavis 05/2006 sont acceptées à une large majorité avec dix abstentions.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, le Président revient sur le point 2 et donne les résultats des demandes d'admission dans la Bourgeoisie de Pully.

- Bulletins délivrés	84
- Bulletins rentrés	84
- Bulletins blancs	0
- Bulletins nuls	0
- Bulletins valables	84
- Majorité absolue	43

sont admis dans la bourgeoisie de Pully :

- M. Léopoldo PRADO	par 84 voix
- M. Netharsan ANANDAKUMARARAJAH	par 83 voix
- Mlle Ana MARKI	par 84 voix
- M. Jean-François DESPOIS	par 84 voix
- M. Jean-Eric BODET	par 84 voix
- M. José Manuel DA SILVA E CUNHA	par 84 voix
- M. Gilad GERON	par 82 voix
- M. Inbar GERON	par 82 voix
- M. Abderrahim ZOUHAIR, sa fille Narjisse ZOUHAIR	par 82 voix
- M. John IVETT, son épouse Maria IVETT, leur fils Alexis IVETT	par 84 voix
- M. Kevin ACHESON, son épouse Qin ACHESON	par 83 voix

Le Président félicite les nouveaux bourgeois de Pully. Le Conseil les applaudit.

3.4. Préavis 06/2006 AVENUE DE L'AVENIR - Remplacement des conduites industrielles mise en séparatif et réfection de la chaussée

Le Président invite Monsieur Jean-Claude MEGROZ, président de la commission ad hoc, à venir lire son rapport (voir archives).

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Les conclusions de la commission étant les mêmes que celles du préavis, le Président s'abstient de les relire et passe au vote.

Les conclusions du préavis 06/2006 sont acceptées à l'unanimité.

3.5. Préavis 07/2006 AVENIR DES SOURCES COMMUNALES DE PULLY

Le Président invite Monsieur Jean-Marie MARLETAZ, président de la commission ad hoc, à venir lire son rapport (voir archives).

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Léopold CORDEY demande la parole :

J'ai lu ce préavis avec beaucoup d'attention et de plaisir, dois-je dire, parce que le concept retenu est parfait. Ces sources ont failli être vendues. L'eau a failli être vendue dans d'autres négociations et je dois dire que le concept retenu ici convient parfaitement bien. Et, ensuite si l'on prend l'histoire, il est vrai qu'il y a eu des pionniers qui ont travaillé en 1905 et qui sont allés chercher des sources et aujourd'hui on retrouve le même esprit finalement avec cette étude complémentaire de mise en valeur du patrimoine de l'eau. Donc à mon avis c'est très bien. Le seul tout petit bémol que je trouve dans cette opération, c'est que pour travailler un objet de cette importance là, qui engage l'avenir, et bien il faut du recul, il y a un travail en amont qui se fait qui est très important et je trouve que le manque de mentions dans le plan des investissements me paraît un peu particulier, voire suspect, entre guillemets, bien entendu. Et je trouve qu'il est immanquablement, pour arriver à un objet de cette valeur, que cette question n'a, certainement, pas été bien examinée. Donc le plan des investissements devait le mentionner, parce qu'il n'y a qu'une toute petite phrase qui nous dit « pas mentionné au plan des investissements ». Voilà, c'était mon seul petit bémol, mais je dois dire que je partage complètement les conclusions de ce préavis.

Monsieur Sébastien FAGUE demande la parole :

Je remercie Monsieur Léopold CORDEY pour ses propos, et quant à son souci lié au plan des investissements, il est réel, c'est sûr qu'on n'avait pas budgété ce montant précis. Pourquoi ? Parce que vous vous êtes bien rendus compte que dans toute l'analyse qu'on a dû faire de ce projet évolutif, on ne savait pas exactement quand est-ce qu'on allait aboutir dans la démarche et quand est-ce qu'on allait trouver la solution qui serait agréée par toutes les parties, que ce soit l'AIEG, environ 15 communes, que ce soit Forel-

Lavaux ou bien nous-même Pully. Alors comme il y avait une certaine incertitude liée à quand est-ce qu'on arrivait à finaliser un projet, quand est-ce qu'on allait trouver une solution qui soit en accord avec toutes les parties. C'est cet aspect d'incertitude qui fait qu'on ne l'a pas porté de façon formelle au plan des investissements, je le concède volontiers. Mais la réflexion en tout cas elle était tout à fait, bien sûr, menée depuis un certain temps. Et le concept d'avoir une somme à dépenser pour ces travaux et pour ce projet était de toute façon déjà présent dans l'ensemble des projets que l'on menait, sous-jacent au plan des investissements. J'espère avoir un peu répondu à Monsieur Léopold CORDEY.

A la demande du Président, Monsieur Léopold CORDEY déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Les conclusions de la commission étant les mêmes que celles du préavis, le Président s'abstient de les relire et passe au vote.

Les conclusions du préavis 07/2006 sont acceptées à l'unanimité.

3.6. Préavis 08/2006 COLLEGE DE CHAMBLANDES - Assainissement de l'enveloppe du bâtiment et installations techniques.

Le Président informe l'assemblée que pour traiter ce préavis, nous avons un rapport de majorité de la commission ad hoc et un rapport de minorité par Monsieur le Conseiller Peter MELIKIAN, sont parvenus dans les délais chez le Président, en conformité avec l'article 34 de notre règlement.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président informe le Conseil qu'il va, d'abord, entendre le rapport de la majorité de la commission, puis le rapport de la minorité.

Le Président invite donc le rapporteur de la commission, Madame la Conseillère Valérie ANNEN, à venir nous faire part de son rapport (voir archives).

Le Président invite maintenant l'auteur du rapport de minorité, Monsieur le Conseiller Peter MELIKIAN, à venir nous faire part de son rapport (voir archives).

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Donc, le rapporteur de minorité nous propose d'en faire le minimum, c'est-à-dire de remplacer l'installation de chauffage. Ça revient un petit peu à remplacer un robinet rouillé par un joli robinet en laiton chromé, tout ça pour remplir un panier percé. D'après les chiffres qui nous ont été fournis, après la séance de la commission et transmis aux chefs de groupes, la consommation annuelle actuelle et la consommation avec MINERGIE seraient dans un rapport de 4 à 1. Il y a un principe très généralement admis, les réalisations des collectivités doivent servir d'exemple en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie. Ce principe est inscrit dans la loi vaudoise sur l'énergie et elle est sur le point d'être acceptée par le Grand Conseil. Là je vous relis l'article en question, c'est l'article 10 : *Exemplarité des autorités* « Dans leur activité l'Etat et les Communes

exploitent l'énergie de façon rationnelle, économe et respectueuse de l'environnement. Ils mettent en œuvre les démarches adéquates pour contribuer à la diminution des émissions de CO2 et autres émissions nocives ». Quel exemple donnerait Pully en cherchant à remplir des paniers percés ? On a dit qu'il fallait recourir à l'emprunt pour financer le projet, oui, mais une grande partie du coût de l'emprunt sera compensée par l'économie de combustible. Ça, c'est sur le plan strictement financier. Mais on aura au moins gagné, en valeur d'exemple, en contribuant à réduire la pollution de l'air, en contribuant à réduire nos dépenses énergétiques. Actuellement on commence, enfin, à prendre au sérieux les questions d'énergie et de pollution. Montrons qu'à Pully aussi on y est sensible. Je vous invite à accepter l'entrée en matière et ensuite accepter le projet.

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

A la suite de ce qui vient d'être prononcé, je pense, qu'il convient quand même d'évoquer des questions qui demeurent ouvertes et qui n'ont pas été évoquées dans ce préavis. Il s'agit principalement de quatre questions qui me viennent à l'esprit. La première, c'est la planification en matière de besoins scolaires en enfantine, en particulier. Je me permets de vous rappeler que pour le collège des Alpes, la Municipalité avait été à même de fournir des données assez précises sur les besoins de projections dans le temps qui étaient de 3 à 5 ou 10 ans, je ne le sais plus précisément. Le second point, c'est en fonction de cette question de planification, une possibilité de surélévation de l'école, et le préavis n'évoque pas particulièrement les possibilités techniques qui se posent. La troisième question à titre précaire, temporaire, les locaux de l'école internationale, il semble qu'il reste encore un bâtiment vide, qui pourrait très bien trouver preneur pour les six classes enfantines qui devraient être dépassées dans l'attente de ces travaux. La quatrième, c'est la situation financière, naturellement, que connaît Pully, et qui devrait pousser naturellement la Municipalité et les services de la commune à trouver des solutions optimales et peut-être aussi minimalistes, même si c'est temporaire pour connaître la réponse à ces questions. Donc, tous ces points, à notre sens, ne sont pas suffisamment évoqués dans ce préavis et le groupe libéral se trouve donc dans une perplexité assez évidente face à cette proposition qui nous est faite. Je vous remercie.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Nous venons d'adopter deux préavis concernant des infrastructures et des investissements pour un montant d'environ 1'840'000 francs. Le préavis dont nous discutons actuellement, le collège de Chamblandes, concerne des travaux pour une somme à peine supérieure. Au vu de la situation de nos finances communales, en particulier l'absence de marge d'autofinancement, tous ces investissements doivent être obligatoirement être financé par l'emprunt. Cela a déjà été rappelé. Ces investissements contribuent donc à l'augmentation de la dette, c'est clair. Mais, ils n'ont qu'une influence marginale sur le déficit de nos comptes. Et c'est bien aux raisons de ce déficit structurel de notre ville que nous devrions réfléchir en priorité. Bien sûr la situation de nos finances est préoccupante, mais en matière d'investissements, il s'agit de réfléchir sur le long terme, comme l'a dit Monsieur Alexis BALLY. Et dans le cas du collège de Chamblandes, il s'avère que le remplacement de l'installation de chauffage sera de toute manière nécessaire d'ici à 2008. Quelles raisons peuvent alors nous pousser à accepter ou à repousser un tel investissement ? Deux raisons majeures d'entreprendre ces travaux peuvent être évoquées ici. D'une part celle d'assurer le confort des écoliers et des enseignants et d'autre part, comme l'a relevé Monsieur Alexis BALLY, de diminuer drastiquement la consommation d'énergie de ce bâtiment. Et par les temps qui courent, nul besoin de vous expliquer pourquoi ? A ce sujet, si j'en crois les données, que nous avons reçues de la part des services communaux, plus du 40 % du coût de cet investissement pourrait être couvert

par la diminution du coût de l'énergie. Et vu la situation internationale, ce ratio pourrait bien encore augmenter. Durant ces dernières années, notre Conseil a accepté des investissements destinés à des buts très similaires à ceux de ce préavis. Je citerai pour mémoire la réfection du collège de Mallieu, qui doit être en train de se terminer ou qui est terminée et celle des installations sanitaires du collège Arnold Reymond, que nous avons votées dernièrement. Par conséquent, il semble au groupe socialiste que cet investissement sur le long terme se justifie parfaitement et que nous n'avons pas de raison de le reporter dans le temps. Je vous invite donc, au nom de mon groupe, à entrer en matière et à voter ce préavis. Je vous remercie.

Madame Marianne HEFHAF demande la parole :

Le collège de Chamblandes a un besoin urgent d'une nouvelle chaudière. Il a besoin d'être isolé si l'on ne veut pas payer de l'énergie pour faire fondre la neige sur le toit ou pour réchauffer les arbres alentours. Il a besoin encore que l'on s'occupe rapidement de tout son système sanitaire, qui est dans un état de délabrement avancé. Je suis consciente, comme tous ceux qui se sont exprimés, des difficultés financières importantes de notre commune. Je rejoins mon collègue Monsieur MELIKIAN lorsqu'il prétend que nous n'avons pas les moyens. Mais, je regretterais profondément que ce soit une école, lieu de vie de nos enfants, qui fasse, ce que je crois personnellement, les frais de l'état catastrophique des finances communales. Et je regretterais encore que l'on admette de laisser se délabrer notre patrimoine scolaire.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

J'aimerais quand même corriger quelques chiffres. On nous parle de dépenses d'énergie de 50'000.-- francs et en fait on est dans l'achat de combustible pour ce collège à 27'228.90 francs. Quand on regarde le descriptif technique, on nous parle de 28'000 litres de mazout. Alors, même aujourd'hui le mazout à 80 ou 90 francs les cent litres, ça vous fera toujours que 28'000.-- francs et pas 50'000.-- francs. Et je trouve que ce n'est pas normal.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

C'est un objet important que la Municipalité vous soumet ce soir. Important sur le fonds et important par le montant de l'investissement qui est demandé. Donc, c'est évidemment naturel qu'un tel projet, une telle demande interpellent le Conseil, suscitent un certain nombre de questions. Un certain nombre de questions environnementales, elles ont déjà été évoquées au stade de l'entrée en matière, des questions évidemment financières ou de planification scolaire comme Monsieur ROCHAT l'a évoqué. Je crois, que même la dernière intervention de Monsieur PASCHE est importante. J'ai des éléments de réponses. Toutes ces questions importantes touchent au fond du projet, pour l'instant j'aimerais vous recommander de voter l'entrée en matière sur ce projet, afin que le Conseil puisse en débattre. Je trouve que de s'arrêter sur un objet de cette importance au niveau de l'entrée en matière serait extrêmement regrettable. Il est tout à fait naturel, important, nécessaire que votre Conseil en débattre. Mais débattre du fond, que la Municipalité puisse expliquer ce qui l'a conduite à faire une proposition de ce genre. Et donc je vous encourage vivement à voter l'entrée en matière pour l'instant.

Monsieur Pierre-William LOUP demande la parole :

Comme beaucoup d'entre vous, je suis un peu choqué par l'importance des sommes prévues à dépenser. Et au fond, idéalement, il faudrait que nous approuvions ce préavis. Si nous avons l'argent, je pense que personne ne discuterait de ce préavis. Seulement, quoi qu'en dise le président du groupe socialiste, quoi qu'en pensent d'autres, il faut

quand même bien admettre que si on ne décide pas une fois de faire certaines économies, on n'en fera jamais. Alors, c'est pour ça, au vu de cette situation, que j'aimerais poser deux questions. J'aimerais d'abord avoir une confirmation de ce que nous a dit Monsieur MELIKIAN, dans son rapport de minorité, à la question posée ; est-ce que ça a des conséquences pour les enfants, les enseignants etc. si on ne fait rien ? Réponse de Monsieur Gil REICHEN : aucune conséquence négative. C'est quand même un point qui doit nous reconforter. Deuxième point, J'ai déjà posé cette question dans le cadre du groupe. Au fond finalement si on rejette le préavis, est-ce qu'on va se faire taper sur les doigts par je ne sais pas qui, par l'Etat etc. ? Réponse : non. On remplacera la chaudière quand elle sautera. Moi, personnellement, au vu de la situation financière que nous vivons actuellement et au vu des réponses que j'ai eues, qui peuvent être d'ailleurs complétées maintenant, il me semble vraiment que l'on doit d'abord penser à notre situation financière, puisque ça n'a aucune conséquence, qu'il n'y a aucun risque pour les enfants. Puisque ce collège on peut le laisser comme ça encore une année ou deux. Puis bon si le chauffage saute, et bien on le changera.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Je souhaitais qu'on aborde le fond afin d'en discuter, mais je vois que c'est difficile pour certains. Donc on va aborder un certain nombre de choses tout de suite. Et je constate aussi, que malheureusement dans mon propre groupe, mes propos sont quelque peu mal interprétés. Donc, on va préciser un tout petit peu les choses. Situation financière de notre commune, ça a été dit, personne n'est dupe, ni le Conseil communal, ni la Municipalité. Tout ce que l'on fait, puisque même le fonctionnement de notre commune, on le fait par l'emprunt. Tous nos investissements sont financés par l'emprunt. C'est clair, on ne s'en cache pas. Alors il y a en tout cas une chose que l'on ne peut pas faire, parce que malheureusement, peut-être pour certains, une collectivité publique, une commune ne s'arrête pas. L'investissement zéro pour une collectivité ça n'existe pas. Et il y a en tout cas une chose que l'on ne peut pas faire, qu'on ne peut pas se permettre de faire, du point de vue de la Municipalité, c'est de ne pas maintenir le minimum, c'est-à-dire nos infrastructures techniques, tuyauterie, distribution fluide, énergie, assainissement, le préavis de tout à l'heure et maintenir notre patrimoine. Ça c'est deux choses sur lesquelles la Municipalité estime qu'on ne peut pas transiger. Alors, on n'a pas d'argent. Raison de plus, Mesdames et Messieurs, l'argent qu'on emprunte de la manière la plus intelligente possible. Alors, on aimerait vous expliquer, sur le fond, pourquoi la Municipalité considère que l'investissement qui vous est proposé, il est important, mais il est indispensable et c'est une manière intelligente d'utiliser l'investissement.

Maintenant sur l'avis exprimé par Monsieur MELIKIAN dans son rapport. *Le bâtiment en question, dit vétuste, représente-t-il dans sa structure, ses installations techniques, électriques, électroniques, le chauffage, les installations sanitaires ou autres, un danger physique ou psychique aux élèves, au corps enseignant, aux employées du collège ?* Je me suis permis de répondre en commission : « non ». Mais, enfin écoutez un danger physique ou psychique, pour psychique je ne peux pas me prononcer, je ne suis pas un spécialiste, ce qui représente un danger psychique. Est-ce qu'une installation de chauffage qui tombe en panne, ça représente un danger psychique pour les élèves ? C'est un autre débat. Mais je me suis permis de dire qu'il n'y avait pas de danger psychique au niveau de mes modestes connaissances. Danger physique, je ne crois pas, on a dit qu'au niveau des structures du bâtiment elles étaient saines. Le bâtiment ne menace pas de s'effondrer. Danger physique, « oui » si les élèves doivent être une journée à douze degrés. Mais admettons qu'il n'y a pas de danger physique. Donc, j'ai répondu « non » il n'y a ni danger physique, ni danger psychique. Mais vous remarquez quand même que la Municipalité ne s'est pas permise d'utiliser ce type d'argument pour justifier

l'investissement.

Maintenant qu'est-ce qui se passe si le préavis est rejeté ? Question posée par Monsieur le Conseiller Pierre-William LOUP, à la séance de groupe, j'ai dit « rien », je vais préciser « rien » parce que je l'ai dit à Monsieur le Conseiller LOUP, mais il a dû l'oublier. Il ne se passe rien en terme d'investissement, on ne va pas faire de travaux, voilà ce que j'ai dit. Evidemment on n'a pas de crédits, je ne vais tourner le couteau dans la plaie. On l'a fait une fois, on ne le refera plus, on n'a pas de crédits, on ne fait pas de travaux. Donc, ma réponse, il ne se passera rien, en terme de travaux. Ce qui se passera, alors là, évidemment, Mesdames et Messieurs, c'est une question d'appréciation du risque. On peut vivre avec un certain nombre de risques. On peut vivre avec un certain nombre d'imperfections du système d'installations. On peut gaspiller l'énergie. On peut vivre avec ça. Ce qui peut se passer, pour être tout à fait clair, c'est que la chaudière, l'installation de chauffage tombent en panne définitivement, évidemment comme toutes les installations de chauffage, en plein hiver. Pas insurmontable vous me direz, pas du tout insurmontable techniquement, on a des solutions, on posera une chaufferie provisoire dans la cour du collège, on mettra des tuyaux et puis qu'est-ce qu'on fera ? On viendra devant le Conseil, dans l'urgence, avec un préavis pour remplacer l'installation, pour assainir les choses. Ça sera des coûts supplémentaires, louer une installation de chauffage ce n'est pas donné, c'est des coûts importants, et vraisemblablement si ça nous arrive, c'est en tout cas pour une période de chauffage complète, vu nos délais démocratiques de demandes de crédits, d'élaborations, de demandes et autres. Voilà ce qui peut se passer. Alors maintenant, c'est une question d'appréciation. Certains diront ce n'est pas grave, on assume ce risque. La Municipalité ne souhaite pas assumer ce risque, parce que même avec un délai d'assainissement en 2008, la situation que je vous décris, elle peut se produire durant l'hiver 2006 – 2007. Elle peut ne pas se produire, mais elle peut se produire. Donc, on a un projet qui est établi, qui permet d'anticiper. Je vous rappelle que les investissements, même s'ils sont votés ce soir, la plus grande partie de ces investissements seront sur 2007, voire même début 2008. Donc, en fait attendre quoi ? 2008, pour le dernier délai d'assainissement. Qu'est-ce qu'on gagne ? Est-ce que la situation financière de la commune aura totalement changé ? Je le souhaite vivement, mais il faudra prendre d'autres mesures que des économies. Et ça tout le monde le sait ici, même si personne ne veut le dire. Donc, voilà face à quelle situation nous sommes confrontés, Mesdames et Messieurs. La Municipalité pense qu'il faut anticiper, voter l'entrée en matière sur ce projet et voter le fond après qu'on vous ait donné un certain nombre d'explications complémentaires.

Monsieur Jean-Philippe CLAVEL demande la parole :

J'aimerais rappeler la position majoritaire de la Commission des finances à qui on a assez reproché d'être toujours d'accord avec la Municipalité etc. Or, la Commission des finances s'est opposée dans sa majorité à ce préavis. Et l'une des raisons principales était que cette somme n'était pas pour 2'030'000.-- de francs au budget des investissements, mais pour 400'000.-- francs et ce encore jusqu'au mois de mars de cette année. Alors, vraiment s'il y avait des problèmes aussi graves, voire apocalyptiques, que ceux qu'on nous a décrits dans les rapports ce soir, pourquoi cette somme n'était-elle pas prévue ? On a vu tout à l'heure une autre intervention, en disant que ce n'était pas au plan des investissements, mais ça concernait plusieurs communes, or, ici, je crois savoir que ça ne concerne que Pully.

J'aimerais aussi rappeler, parce que c'est très important, que l'on parle de l'école, c'est un sujet très émotionnel et on n'oublie que l'aspect pédagogique est plus important que l'aspect matériel, même s'il y a des minima, évidemment, et je suis bien placé pour le savoir. La sécurité n'est pas en cause et même affirmée. Nous déplorons, également, au

sein de la Commission des finances, qu'il n'y ait pas eu de vue d'ensemble, et Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT l'a très justement et très bien dit, par rapport à l'important investissement de l'école internationale. J'aimerais aussi dire, ce qui n'est pas encore été dit ce soir, et c'est étonnant, que ce collège de Chamblandes ne comporte que 6 classes, 6 classes plus une classe de couture. Ce n'est pas très important, tout de même, et que si l'on prend ses volumes, même approximatifs, on arrive à un coût, et je pense que les professionnels, ici, devraient s'en étonner, de plus de 800.-- francs le m³, pour des rénovations, c'est tout à fait considérable. J'aimerais aussi rappeler à la Municipalité que nous n'avons pas les moyens, c'est désolant, mais c'est comme ça. Et qu'on ne peut pas dépenser ce que l'on n'a pas gagné. On a un déficit, affiché de 12 millions pour 2005. Vous allez me dire 5 millions, bien sûr il y a 7 millions qui sont venus d'un héritage d'un autre temps, en réalité c'est bien 12 millions de déficit. Et j'aimerais rappeler aussi ceci à l'ensemble du Conseil, les promesses électorales de ces dernières semaines, l'article, par exemples, des Verts, Monsieur Alexis BALLY, qui est paru le 28 avril 2006 dans le journal Le Régional, sous la plume de Madame Irène GARDIOL, et qui dit, je cite : *Pour l'instant nous subissons une sorte de vilipendage des deniers publics dus à l'endettement.* Je n'ai rien d'autre à rajouter.

J'aimerais pour conclure que nous ne confondions pas développement durable et endettement durable. Je vous remercie.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Quelques mots, quand même, suite à l'intervention de Monsieur Jean-Philippe CLAVEL. Je constate encore une fois qu'on a énormément de peine à passer au fond. J'aimerais bien que l'on discute du fond, mais bon. Le plan des investissements, Monsieur Jean-Philippe CLAVEL, oui le plan des investissements. J'aimerais juste faire une petite nuance. C'est un budget des investissements, et vous le savez. Le plan des investissements est une liste, un inventaire des intentions d'investissements le plus exhaustif possible, la plus exhaustive possible, pour pris acte, pour information avec un étalement dans le temps de ces investissements. Alors « oui », au plan des investissements figure le collège de Chamblandes pour 400'000.-- francs. Alors, on peut nous reprocher cet écart, on a souvent l'occasion d'expliquer que, entre le plan des investissements, le développement d'un projet et le préavis, il y a des évolutions par fois à la baisse, par fois à la hausse. Pourquoi à la hausse dans ce cas ? Les 400'000.-- francs correspondaient strictement aux installations sanitaires et chauffage. Quelle réflexion on s'est fait ? Parce qu'on va en discuter, mais à force d'aborder le fond, encore une fois, on s'est dit pour une fois, parce que c'est aussi un reproche qu'on nous fait facilement, que l'on voit les choses petits morceaux par petits morceaux, petits bouts de tuyaux par petits bouts de tuyaux. Alors on s'est dit pour une fois essayons d'avoir une approche un petit peu plus globale. De prendre un petit peu plus de recul et de revoir le problème un peu plus globalement. Et voilà pourquoi on a fait cet examen un peu plus approfondi du bâtiment. On a constaté l'état de l'enveloppe du bâtiment et on est arrivé au projet qui vous est soumis ce soir. Une installation de chauffage, excusez-moi d'être trivial, mais ça touche encore une fois au fond, c'est quoi une installation de chauffage ? C'est une installation qui compense des pertes d'énergie thermique par une enveloppe de bâtiment. C'est que ça. Donc de dire qu'on peut prévoir une installation de chauffage sans se préoccuper de ces pertes et de leur importance, pour les professionnels, ça touche à la faute professionnelle. On ne peut pas faire ça. Alors toutes les choses sont liées. Un bâtiment c'est quelque chose de global. Ce n'est pas une enveloppe et puis dedans un machin qui s'appelle chauffage. C'est un tout, et on doit avoir une approche global et une réflexion globale sur un objet de ce genre. Voilà pourquoi l'écart entre 400 mille et 2 millions. Vous nous dites on n'a pas de vue d'ensemble, écoutez, moi je suis un petit peu

estomaqué, je pensais répondre à Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT sur le fond, mais on ne sait jamais. On nous dit : pas de vue d'ensemble. On nous dit : C'est trop cher, on n'a pas les moyens, mais on nous reproche de ne pas faire un étage de plus. Chercher l'erreur, moi j'ai un peu de peine à comprendre le raisonnement. On peut revenir, encore une fois, sur le fond, sur la question de la planification scolaire et des perspectives, il y a des perspectives. Il y a une chose qui est sûre et qui ressort à chaque fois. Le collège de Chamblandes, il y a peut-être que 6 classes, mais ces 6 classes sont absolument nécessaires dans la planification scolaire. Et personne ne peut dire aujourd'hui, et peut-être moi non plus vous direz, que le collège de Chamblandes il sera inutile dans les 5, 10 ou 15 ans à venir. Alors là on pourrait se poser des questions sur un investissement. Ce collège ça fait bientôt cinquante ans qu'il est là et il sera vraisemblablement là et utile et nécessaire pour les 30, 40 prochaines années. D'où l'investissement qui est prévu ici. Sur les promesses électorales, je n'y viens pas pour le moment, peut-être qu'on aura l'occasion d'y revenir, mais sur d'autres promesses électorales.

Le Président passe la parole à Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT en rappelant que nous sommes toujours à l'entrée en matière et que la discussion sur le fond a, malheureusement, largement été utilisée et désire que l'on reste à l'entrée en matière :

Mes propos ont été faussés, à mon avis, et je ne remets pas aujourd'hui en question la reconstruction de ce collège, je dis simplement, avec les arguments que j'ai soulevés tout à l'heure, qu'il y avait des éléments extérieurs qui n'avaient pas été évoqués dans le préavis et qui méritent à mon sens et au sens de mon groupe des réponses. C'est la seule chose. L'approche globale, telle qu'elle est relatée par Monsieur Gil REICHEN, ne l'est pas à notre sens à nous.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Excusez-moi, je constate que j'ai omis un détail qui a quand même son importance, suite à l'intervention de Monsieur Jean-Philippe CLAVEL. Le coût au m³ Monsieur CLAVEL, vous avez dit que c'était un élément important. Je ne peux pas laisser passer des choses pareilles. Parce que je suis quand même obligé de vous dire quelques mots sur le coût au m³, parce qu'on y reviendra certainement sur le fond, si on y arrive un jour. Le coût au m³, Monsieur CLAVEL, plus le m³ est grand plus le coût est petit, d'accord ? Jusque là c'est assez trivial, je m'excuse. Donc évidemment, si on prend un petit volume en considération, on a un coût au m³ élevé, si on prend un grand volume on a un coût au m³ faible, donc la tentation ça serait peut-être de jouer sur la façon de calculer le volume de référence, et qui rend les choses jolies d'un côté, mais en tout cas sûrement totalement incomparables. Ça c'est un point, qui n'a évidemment pas échappé aux spécialistes, que sont les architectes, et leur association professionnelle qui est la SIA (la Société des Ingénieurs et Architectes) qui a défini une norme, la norme SIA 116 qui dit comment on calcule un volume de référence. Alors pour ne pas avoir d'ennuis on s'est dit, si on nous pose la question, parce qu'elle vient souvent, on va faire le calcul du volume SIA, selon la norme SIA appliquée, en principe, par tous les professionnels. Ce mode de calcul conduit à un coût de l'ordre 320.-- francs par m³ SIA. Ça c'est le coût qui est comparable à d'autres objets. Je respecte tout à fait votre coût de 800.-- francs et quelque par m³, mais ce n'est pas des m³ SIA, c'est des m³ CLAVEL, excusez-moi. Chacun peut avoir son calcul, il peut y avoir des m³ REICHEN. Mais, si on veut les comparer entre eux, cela devient très difficile, parce que si vous avez fait vos calculs sur le petit plan qui est annexé au préavis, je ne sais pas. Je vous dis simplement si on lâche des chiffres comme ça, les seuls qui sont comparables et admis dans la profession c'est les m³ SIA, selon une norme précise qui nous dit ce qu'on doit prendre en compte et qu'on ne doit pas en

compte et c'est strictement cette norme qui a été appliquée dans notre calcul.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion sur l'entrée en matière et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée par 37 voix pour, 34 voix contre et 11 abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

J'ai posé des questions, tout à l'heure, et j'aimerais qu'on me donne au moins deux réponses. A savoir la planification en matière de besoins d'écoles dans le quartier de Chamblandes, avec les nouvelles constructions qui se sont faites récemment. A savoir quelle est la progression dont nous aurons besoin prochainement ? Et corollaire, le besoin éventuel d'une surélévation de l'immeuble, qui pourrait se faire en même temps que les travaux qui nous sont proposés ce soir. Et une troisième également, la notion d'urgence de ces travaux.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

En réponse à Monsieur le Conseiller Pierre-Laurent ROCHAT, sur le plan planification scolaire uniquement, je suis en mesure de vous apporter les renseignements suivants : Les enfants des écoles enfantines et des écoles primaires, selon les anciens termes, j'aime mieux, fréquentant les établissements scolaires de Pully sont au nombre de 1'108. Nous avons pour les classes enfantines et primaires 4 classes à Fontanettaz, 12 classes à Chantemerle, 3 classes aux Alpes, 4 classes à l'annexe ouest, 2 classes au collège principal, 4 classes à Mailleu, 6 classes à Chamblandes, soit un total de 35 classes. Chaque année nous accueillons sur notre territoire pour la première année d'école infantine entre 170 à 200 élèves. Pour la prochaine rentrée environ 180 enfants vont commencer l'école. Interrogé, le SCRIS nous déclare que la courbe de natalité est stable sur Pully, et qu'il y aura toujours pour les prochaines années entre 170 et 200 élèves qui commenceront l'école. Aujourd'hui toutes les classes sont pleines.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Je pensais que Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT avait au moins une deuxième question. La question de l'urgence, j'avais l'impression d'y avoir un petit peu répondu. En fait, je l'ai expliqué aujourd'hui, la production de chaleur n'est plus réparable, donc en cas de panne on ne peut pas réparer, on doit remplacer. Maintenant c'est une question, ce que j'ai dit tout à l'heure, d'apprécier, est-ce que cette panne est un risque ? Est-ce qu'on assume ce risque ou pas ? Une panne techniquement elle peut être gérée, du point de vue environnemental, ce n'est pas une solution, mais si elle est provisoire elle peut s'envisager, mais c'est en tout cas des coûts supplémentaires et une nécessité de venir en urgence devant le Conseil avec un certain montant de crédit. Maintenant, je ne sais pas sur la surélévation, j'ai expliqué en commission, ce projet n'a pas été étudié jusqu'à ce jour et pas dans le contexte de cet assainissement, parce que, au fond, il n'y a pas de besoins démontrés à court, moyen termes d'une surélévation du collège de Chamblandes. Est-ce qu'elle est techniquement possible ? Donc il y aurait une étude à faire, du point de vue de la statique du bâtiment. Cette étude, elle n'est pas à l'ordre du jour, et au fond ce que j'aimerais dire, c'est une élévation, une augmentation du volume du bâtiment ne règle par le problème de l'assainissement du chauffage. L'assainissement est nécessaire, on l'a vu, et au plus tard pour 2008. La surélévation du collège, elle n'est pas nécessaire, en tout cas pas d'ici 2008, 2010, 2015. Et si on fait les travaux tels qu'ils sont proposés

avec l'enveloppe du bâtiment, ça ne compromet pratiquement pas une éventuelle surélévation dans 15 ou 20 ans. Donc, l'investissement que l'on fait, il est pour une durée de l'ordre de 30 à 40 ans en tout cas. Mais si dans 15 ou 20 ans une solution de surélévation s'avèrerait intéressante sur le plan économique, au fond on perdrait l'isolation qu'on prévoit de faire en toiture qui est de l'ordre de 60'000.-- ou 65'000.-- francs. Mais le reste peut s'envisager avec une surélévation du bâtiment. Mais c'est un projet qui n'est pas à l'ordre du jour à moyen terme. Je ne sais plus s'il y avait une autre question.

C'était à l'entrée en matière, l'utilisation des locaux de l'école internationale. Là aussi je ne vois pas très bien ce que l'on gagnerait à faire un déménagement d'un bâtiment scolaire équipé actuel, dans un bâtiment mal équipé. Ça nécessiterait des frais d'aménagement des locaux qui existent, parce qu'ils ne peuvent pas être utilisés sans autre par les 6 classes de Chamblandes, aujourd'hui. Et pour faire quoi en fait, on remplit un bâtiment qui, sur le plan du chauffage, n'est pas bien meilleur que Chamblandes, peut-être un tout petit peu, mais qui est chauffé électriquement à des coûts exorbitants, jusqu'où on va. Alors, on renonce à assainir Chamblandes, pour assainir un bâtiment qu'on n'a pas acheté pour lui-même, sans vouloir rouvrir ce débat, mais dans une perspective à beaucoup plus long terme. C'est vrai que cette solution ne nous paraît pas apporter une solution satisfaisante dans le cadre du collège de Chamblandes. C'est un collège qui existe, qui répond à un besoin qui satisfait les utilisateurs, et qui répond à ce besoin, vraisemblablement, comme je l'ai dit, pendant les 30 à 40 prochaines années, d'où la proposition d'assainissement qui est faite ici.

A la demande du Président, Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Je voulais rajouter quelque chose à propos de la proposition du rapporteur de minorité, de remplacer seulement la chaudière. Si on remplace actuellement cette chaudière, il faudrait la dimensionner pour les besoins actuels, et tôt ou tard on devra assainir ce bâtiment et on se retrouvera avec sur les bras une chaudière largement surdimensionnée. Donc ce n'est pas non plus une solution acceptable.

Le Président demande à Monsieur Peter MELIKIAN s'il désire répondre.

Monsieur Peter MELIKIAN :

J'aimerais dire que je n'ai pas proposé le changement du chauffage du tout. J'ai demandé le rejet du projet dans son entier.

Monsieur Philippe HEBEISEN demande la parole :

Je crois que le problème du préavis qui nous est présenté, vient du fait qu'il contient une proposition unique, sans alternative, il y a toujours des alternatives, sans alternative qui nous laisse le choix que de l'accepter ou de la refuser. Je considère que l'investissement qui nous est proposé de 2 millions pour 6 classes, je le colloque dans la catégorie luxe, d'inspiration perfectionniste, typiquement suisse, vaudois peut-être aussi. Et dans les circonstances actuelles, fréquemment évoquées ce soir, de la situation financière de la commune, cette proposition unique, sorte de fait accompli me paraît tout simplement inacceptable.

Monsieur Christophe RANDIN demande la parole :

En fait, j'ai une question pour Monsieur Gil REICHEN. J'aurais aimé savoir si dans les deux options qui sont proposées par le bureau Weinmann à savoir le minimum des standards SIA ou alors le standard MINERGIE, lequel sera privilégié si le préavis est accepté ? Ce qui, je pense, influencera favorablement ou non le groupe des écologistes.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Peut-être juste quelques mots sur l'intervention de Monsieur Philippe HEBEISEN, pas d'alternative, c'est juste. Pourquoi ? Parce qu'au fond la Municipalité est arrivée à la conclusion, ce que j'ai également expliqué à l'entrée en matière, que le remplacement du chauffage était nécessaire, urgent, et que ce remplacement ne pouvait pas s'envisager sans un assainissement de l'enveloppe du bâtiment, donc des aspects thermiques du bâtiment. Alors évidemment ça ne laisse pas beaucoup d'alternatives, si on a cette position. Pourquoi on a cette position ? Cela fera peut-être le lien avec la question posée par Monsieur Christophe RANDIN. Aujourd'hui on parle évidemment, et ça a été rappelé également par Monsieur Alexis BALLY, beaucoup d'écologie, d'environnement, c'est une grande préoccupation. Vous le savez, au fond je l'ai dit, chauffer un bâtiment c'est compenser des pertes, finalement si on a plus de pertes on chauffe plus, est-ce que c'est grave ? Alors, évidemment on peut considérer que ce n'est pas très grave. Ce chauffage il a un impact important sur l'environnement, vous le savez également, mais je le rappelle quand même dans le contexte un peu général de la consommation totale d'énergie en Suisse, le chauffage des bâtiments représente en gros 30 %, c'est le deuxième plus gros consommateur derrière les transports, derrière les véhicules qui sont à un peu plus de 30 %. Et bien devant l'industrie et les services, donc c'est quelque chose qui est très important en terme d'impact sur l'environnement. Alors dans ce contexte la Municipalité a aussi pris, avec l'accord du Conseil, quelques engagements, notamment en novembre dernier avec la réponse à la motion de Monsieur Daniel WURLOD sur l'Agenda 21, où on a pris un engagement vis-à-vis de ces questions d'environnement et de développement durable. C'est vrai que le développement durable, ce n'est pas uniquement les aspects environnementaux et économiques, c'est aussi les aspects sociaux. On a pris un engagement de s'occuper de ces questions. Alors remplacer un chauffage sans se préoccuper de l'enveloppe du bâtiment, c'est quand même quelque part un tout petit peu incohérent avec cette position de se préoccuper de ces questions environnementales. Et c'est vrai, Monsieur Alexis BALLY a fait également allusion à la loi vaudoise sur l'énergie qui est en discussion actuellement au Grand Conseil, et l'article sur l'exemplarité des communes, c'est exactement celui que je pensais quand même citer dans le cadre de la discussion. Il n'est quand même pas anodin, et la discussion sur cette loi n'est pas encore terminée, mais la discussion sur cet article est terminée, il a été admis à l'unanimité gauche, droite, centre, arrière centre, tout ce que vous voulez. Donc, c'est quand même plus qu'une intention, c'est un article dans une loi sur l'énergie dans ce canton de se préoccuper de ces questions, et l'entrée en matière sur cette loi a donné lieu à des grandes déclarations, comment on se préoccupe d'environnement, d'énergie ? C'est vrai c'était juste après les élections communales, ça a peut-être une petite influence. Maintenant, c'est vrai on est un petit peu à passer entre les paroles et les actes. Et ça a un coût c'est exact. Donc pas tellement d'alternative parce qu'on considère qu'il faut assainir l'enveloppe de ce bâtiment dans le cadre de ce projet. L'assainissement de l'enveloppe de ce bâtiment ça représente un coût d'environ 600'000.-- francs, donc il y a d'autres coûts, il y a les installations techniques pour à peu près 500'000.-- francs, il y a des aménagements extérieurs, assainissement, mise en séparatif, donc c'est une partie du coût.

Maintenant par rapport à la question de Monsieur Christophe RANDIN, ce qui est prévu dans le préavis c'est bien l'option MINERGIE. Alors ce qu'on considère comme le

minimum qu'une collectivité doit faire, c'est au moins ce que cette collectivité exige des privés. Ça veut dire que si on assainit l'enveloppe du bâtiment, on doit au moins respecter les bases légales actuellement en vigueur, qui fixent des valeurs maximum pour l'enveloppe d'un bâtiment, c'est la norme SIA 380, encore une. Donc, on estime quand même qu'une collectivité responsable, qui veut imposer ça à des privés, doit au moins se l'imposer pour elle-même. Maintenant, est-ce qu'il faut faire plus ? Là c'est une question de nouveau d'appréciation par rapport à cette question environnementale, on n'est pas obligé légalement. On a dit MINERGIE, c'est faire plus. La rentabilité, on peut en discuter, elle est moins évidente à court terme, mais on ne sait pas très bien l'évolution du coût de l'énergie dans les 15 ou 20 prochaines années. C'est un petit peu un pari sur l'avenir. Et la Municipalité a choisi de vous proposez ce pari. Au niveau du préavis il représente un surcoût de l'ordre de 8 %. En réalité, sur la base des coûts d'ouvrages réalisés ce surcoût, il est plutôt de l'ordre de 5 à 6 %. Ça tient au fait que les coûts qui sont dans le préavis c'est des devis qui comprennent aussi une marge, il y a plus de 100'000.-- francs de divers et imprévus. Il y a probablement aussi une marge dans les coûts unitaires qui ont été pris en considération. Donc, après les phases d'affinement du projet, de mise en soumission, de réalisation, vraisemblablement le surcoût pour MINERGIE représentera un surcoût, je le dis encore une fois, de l'ordre de 5 ou 6 %. Mais c'est bien l'option qui est proposée au Conseil dans le cadre du préavis, donc l'option MINERGIE qui est incluse dans le montant qui vous est soumis.

A la demande du Président, Monsieur Philippe HEBEISEN déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

A la demande du Président, Monsieur Christophe RANDIN déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

Monsieur Jean-Philippe CLAVEL demande la parole :

C'est les m³ CLAVEL qui s'adressent à vous et particulièrement à Monsieur Gil REICHEN pour lui suggérer que plutôt de faire un cours le soir au Conseil communal, mais dorénavant d'indiquer clairement ce genre de chiffres dans les préavis. En plus la deuxième chose, dans ce préavis qui me paraît quelque peu lacunaire, on a appris ce soir que l'école internationale était mal équipée. Alors, je suis étonné parce qu'on a fait cet investissement et ça a été assez difficile, souvenez-vous, ici, au Conseil communal, en nous présentant ceci comme étant un investissement stratégique qui nous permettrait de mieux libérer des classes, de mieux gérer ceci et aujourd'hui on écarte la solution ex-école internationale d'un revers de main, sans qu'il n'y ait rien dans le préavis. Ça me semble être un peu court.

Le Président remercie Monsieur Jean-Philippe CLAVEL pour ses remarques, mais souhaiterait cependant que l'on reste dans le cadre du préavis et qu'on n'entame pas une discussion sur les achats précédents de bâtiments, notamment ceux de l'école américaine.

Monsieur Roland DU BOIS demande la parole :

Effectivement je prends la parole pour donner juste des informations qui sont des informations de chiffres, mais qui sont quand même intéressantes. On nous a parlé d'un cube SIA, effectivement le cube SIA qui nous a été donné est de 2'225 m³, dans ce cube est compris une partie de vide, le préau, sont compris les sous-sols, est compris aussi une partie du couvert qui relie l'ancienne salle de gym. Si on tient compte de comparatif, il faudrait plutôt se baser sur le volume chauffé. Or, si on parle du volume chauffé on se rend compte que pour ce bâtiment on peut tout de suite enlever un tiers au m³ SIA, c'est-

à-dire que le volume chauffé avoisine les 4'000 m³ et que nous avons en développement façades, planchers, toiture et vitrages 2'200 m². Ce qui représente pour chaque m² moins de 2 m³ volume intérieur chauffé, protégé. Dans un bâtiment normal c'est 3 à 3,5 m³ chauffé, protégé par un m² de façade. Ce bâtiment a une enveloppe qui est beaucoup trop grosse en surface. Si on venait à mettre deux étages de plus, on arriverait à une proportion d'un m² pour 3, voire 3,2 m³ chauffés intérieurs. C'est intéressant de savoir, en fin de compte, qu'on utilise un programme MINERGIE, sur le seul bâtiment qui présente effectivement des caractéristiques extrêmement difficiles.

Monsieur Pierre-William LOUP demande la parole :

Monsieur Gil REICHEN a évoqué « Agenda 21 ». J'ai entendu avec plaisir qu'il parlait aussi des problèmes économiques, qui sont aussi importants. Alors, j'en arrive à faire une proposition suite à une question. Je pense que tout le monde ici serait pour le préavis si on n'était pas dans la situation financière que nous vivons. Est-ce qu'on ne pourrait pas suivre au fond, ce que j'avais cru, d'abord, du rapport de minorité, c'est-à-dire de se contenter de changer le chauffage, puisque ça représente, si j'ai bien compris, environ 200'000.-- francs, et puisque Monsieur Gil REICHEN nous a dit que l'isolation du toit coûte rien, c'est 60'000.-- francs, j'ajouterais, pour qu'il y ait un peu moins de déperdition, l'isolation du toit, et ceci dans un premier temps. Quitte par la suite à revoir le problème, puisque la situation est urgente pour le chauffage, et que la situation est aussi urgente pour les finances de commune. Oui à l'idéal, si le financement est possible, par contre je pense qu'il faut se limiter au strict nécessaire, comme le ferait chacun de nous en tant que privé dans une situation financière qui correspondrait à celle de la commune actuellement.

Monsieur Christian BORY demande la parole :

Deux millions nous sont demandés pour l'assainissement d'un bâtiment communal, en l'occurrence il ne s'agit pas de n'importe quel bâtiment, puisque c'est un établissement scolaire et de surcroît le dernier collège de Pully à ne pas avoir subi de travaux conséquents ces dernières années. Le groupe radical n'est pas opposé à des réfections des installations techniques. Le groupe souhaite que la ville de Pully continue à offrir à ses élèves et à ses enseignants des conditions de travail et de vie agréables et conformes à ce que l'on peut attendre d'un bâtiment scolaire. Mais, le groupe radical, s'il ne met aucunement en doute les travaux tant sur les installations techniques qu'à l'extérieur du bâtiment, toutefois il souhaite que l'on réfléchisse sur la façon d'intervenir sur l'enveloppe du bâtiment et la qualification ou label MINERGIE. En résumé ces travaux comprennent : le CFC 21 « Gros œuvre 1 », seuls les démolitions et démontages sont à déduire pour un montant de 134'000.-- francs ; le CFC 22 « Gros œuvre 2 », un montant de 634'800.-- francs dont il faut déduire 40'000.-- francs pour la ferblanterie et la protection contre la foudre. Il reste donc un montant de 594'800.-- francs ; le CFC 28, faux plafonds et isolation thermique du préau couvert, avec les planchers, estimé à 96'000.-- francs ; le CFC 29 « Honoraires » (y compris les prestations des services communaux) au minimum 40'000.-- francs ; plus les 6% d'imprévus, soit 50'000.-- francs ; soit un coût total de l'enveloppe de 1'014'800.-- francs. Si l'on tient compte de l'intérêt annuel sur le capital investi compté à 3,75 %, on arrive à une somme de 38'000.-- francs d'intérêts par année, pour un gain en énergie maximum de 43'870.-- francs, soit un gain de 5'870.-- francs par année. Il faut donc relever que près d'une centaine d'années sont nécessaires pour amortir l'investissement et non 14 à 15 ans comme il a été mentionné par Monsieur Denis RICHTER lors de la séance de la commission ad hoc. Le groupe radical est conscient que certains éléments de l'enveloppe doivent être de toute façon revus. Mais il serait judicieux de procéder à d'autres analyses qui ne remettent pas

en doute les travaux généraux intérieurs, y compris les installations, mais qui pourraient pondérer les investissements à réaliser sur l'enveloppe. Ainsi ces développements ou ces analyses, qui pourraient aussi être résumés par des vœux : soit de régler les problèmes techniques liés à l'isolation périphérique du bâtiment, surtout sur le pourtour des fenêtres ou meneaux ; limiter également dans un premier temps les travaux sur l'enveloppe aux fenêtres, vitrages, stores à lamelles, à l'isolation de la toiture et à une isolation brute du préau, même en label MINERGIE. Cette façon de faire devrait nous permettre un gain énergétique près des valeurs limites de la norme SIA 380/1, mais avec un investissement probablement réduit de moitié, soit 500'000.-- francs. De plus, cette version permet en tout temps de reprendre les travaux sur les façades. Voilà donc les vœux du parti radical et nous nous permettons de déposer un amendement qui serait le suivant : C'est-à-dire de remplacer la conclusion 9.1. par **« d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'550'000.-- destiné à lui permettre de procéder à l'assainissement des installations techniques et d'une partie de l'enveloppe extérieure »**. Voilà une proposition concrète du groupe radical.

Le Président a reçu par écrit, en conformité avec l'article 81 du règlement communal, l'amendement du groupe radical.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Quand même quelques mots suite à la proposition du groupe radical. J'aime bien que le Conseil communal fasse bureau technique, mais c'est toujours un petit peu dangereux, parce que quand vous dites 1 million, vous avez fait un calcul très détaillé, probablement pas tout seul, pour décider que l'enveloppe du bâtiment ça représentait 1 million. L'enveloppement du bâtiment, c'est des chiffres qui ont été donnés à la commission, donc l'assainissement, l'amélioration thermique de l'enveloppe MINERGIE, tout compris c'est 607'000.-- francs, ce n'est pas 1 million, d'accord. Vous dites on amortit ça en cent cinquante ans, je ne sais pas combien, pas tout à fait Monsieur Christian BORY. Et on peut du reste se poser la question si l'économie d'énergie, si c'est tout à fait normal qu'elle doive elle seule financer l'entier de l'investissement. Parce que dans ces travaux d'amélioration, il y a une partie, c'est des travaux d'entretien courant d'un bâtiment. Si vous remplacez les vitrages d'un bâtiment après 47 ans, est-ce que c'est l'économie d'énergie qui doit payer entièrement ces vitrages, je ne crois pas et ce n'est pas ce qui est généralement admis dans le domaine. Sans entrer dans des considérations de spécialistes. La même chose, en refaisant l'isolation du bâtiment, vous refaites à neuf finalement la façade. Est-ce qu'il n'y a pas la derrière quelque part un coût d'entretien de cette façade, qui ne doit pas être financé par l'économie d'énergie ? Cela me permet de préciser une chose que Monsieur Marcel PASCHE avait relevé, qui est effectivement une erreur, par rapport à un montant qui figure de 60'000.-- francs pour les coûts d'énergie actuels. C'est vrai qu'il y a une erreur, parce que dans ce coût de 60'000.-- francs il y a une part d'investissement qui a été intégré. En même temps ce n'est pas tout à fait juste, il faut faire attention si on prend les montants dans les comptes. Parce que dans les comptes il faudrait tenir compte du moment où la quantité de mazout a été achetée et du décalage entre le stock et l'utilisation du mazout. Mais en gros on peut dire que sur la base de la consommation, pas seulement du mazout, mais de l'énergie électrique, parce que entre le bâtiment actuel et le bâtiment assaini, il y a une diminution de la consommation d'énergie globale, mazout et électrique, on a un montant actuel de l'ordre de 39'000.-- francs et un montant après assainissement MINERGIE, si la proposition est suivie, de l'ordre de 17'000.-- francs. On a une économie de strictement, sur le côté énergie, globalement électrique – mazout, de l'ordre de 23'000.-- francs par an. Alors qu'est-ce qu'on peut financer avec ces 23'000.-- francs par an ? Alors, si on prend en considération

l'assainissement des façades de 607'000.-- francs, on arrondit à 600'000.-- francs, est-ce qu'il faut déduire les subventions ? On peut discuter, mais on attend avec une espérance raisonnable, comme on dit, de l'ordre de 60'000.-- francs, ce qui ramène le coût à un montant de l'ordre de 540'000.-- à 550'000.-- francs. Si vous prenez un montant sur 30 ans, alors après on peut discuter des hypothèses économiques, puisqu'on veut en discuter, 30 ans à 4 % par année, puis 1 % de renchérissement, sur un montant de 600'000.-- francs vous arrivez à un coût, une annuité égale, constante de l'ordre 35'000.-- francs par an. Cela veut dire que dans ce cas l'économie d'énergie couvre à peu près le 66 % de l'investissement. Si vous tenez compte des subventions, vous voyez que l'économie d'énergie couvre à peu près le 85 % de l'investissement pour l'amélioration. Mais, je ne veux pas faire couvrir l'investissement pour les tuyaux sanitaires, pour les installations électriques, par l'économie d'énergie, ça ne serait pas tout à fait juste non plus. Donc, il ne faut pas parler de 14 ou 15 ans, si ça a été évoqué en commission, je le regrette, c'est une erreur. Mais il faut dire que sur une durée de vie normale, pour un bâtiment avec un assainissement de ce genre, 30 ou 40 ans on couvre de l'ordre de 70 % de la dépense nécessaire pour améliorer thermiquement l'enveloppe du bâtiment. Mesdames et Messieurs, moi je vous invite à refuser l'amendement qui vous est proposé. Je dis encore une fois, de faire un montage financier à la hâte est toujours un petit peu dangereux, même très. Parce qu'on peut toujours dire, maintenant on décide, bien sûr le Conseil a toute la liberté et le droit de faire ce type de manœuvre, mais c'est extrêmement délicat de décider, de manière un petit peu à l'emporte-pièce, en vrac je dirais, que finalement 1'500'000.-- francs ça suffit et on peut faire quelque chose. Oui on peut faire quelque chose, ça rejoint la question posée par Monsieur Pierre-William LOUP, on peut faire des compromis. Je vous ai expliqué que le choix de la Municipalité c'était de faire un assainissement global et qu'elle considérait comme un devoir d'une collectivité de faire au moins ce qu'on exige de n'importe quel privé, ça veut dire respecter la norme SIA 380. Ça veut dire la moins-value, elle n'est pas de 500'000.-- francs ou plus, elle est peut-être des 8 % qu'on a considérés comme plus-value MINERGIE. Ça oui, mais la Municipalité estime qu'en tout cas le minimum qu'on exige des privés, on devrait le faire pour un bâtiment d'une collectivité publique.

Par souci de clarté dans cette discussion, le Président relit l'amendement du groupe radical. Point 9.1. des conclusions du préavis *« d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'550'000.-- destiné à lui permettre de procéder à l'assainissement des installations techniques et d'une partie de l'enveloppe extérieure »*.

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

A la réponse de Monsieur Gil REICHEN, concernant les remarques de Monsieur Marcel PASCHE sur les frais de chauffage, il semble que l'on sait noyer les chiffres visiblement ou ne pas être suffisamment clair. Voilà ce que je comprends. Et j'en viens à une question à Monsieur Martial LAMBERT, qui tout à l'heure nous a dit qu'il y avait 1'108 élèves sur 35 classes, j'en déduis qu'il y a une moyenne de 31,65 élèves par classe, est-ce que c'est exact ou pas ? Cela me semble élevé.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

J'ai bien parlé de 1'108 élèves de l'établissement scolaire de Pully, il faut déduire les enfants de Belmont qui sont à l'école à Belmont et les enfants de Paudex. Ce qui veut dire qu'une classe moyenne actuelle est une 20 et 22 élèves.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Je suis stupéfait, on nous donne des chiffres et on nous les corrige après, en nous disant qu'ils n'étaient pas justes. Mais, est-ce qu'on rêve, ou bien ? Moi, j'ai des comptes ici Monsieur le Municipal. Vous avez sorti les comptes qu'on a reçus il y a quelques jours et vous parlez de 28'000 litres de mazout, mais même aujourd'hui à 1 franc les 100 litres comme je vous l'ai dit c'est que 28'000.-- francs et tout à coup vous arrivez avec des nouveaux chiffres. Mais ce n'est pas plausible. Pourquoi est-ce que ces chiffres n'ont pas été mieux calculés, mieux donnés ? Quand on entend la rapporteuse, pardon, Madame le rapporteur, parler d'une dépense de 50'000.-- francs de combustible. Non, mais on rêve. Et vous voulez qu'après on approuve vos comptes. Mais qu'est-ce qui est juste ?

Monsieur Jean-Samuel LEUBA demande la parole :

Je crois qu'il faut qu'on essaye quand même, pour retrouver un petit peu de sérénité et d'efficacité, recentrer le débat. On est en train de parler maintenant de l'amendement déposé par le groupe radical. Personnellement je ne suis pas convaincu, d'un point de vue formel, de l'utilité de cet amendement. Je ne crois pas que c'est au Conseil d'essayer de prendre les postes et de les sabrer à moitié, de les sabrer aux deux tiers, de les maintenir ou de les supprimer totalement. Je crois que si vous n'êtes pas convaincus de ce projet et bien il faut le refuser, en demandant à la Municipalité de reprendre l'ouvrage, le retravailler et peut-être qu'en donnant des idées claires, en disant nous voulons un projet qui coûte moins cher ou bien une rénovation qui soit réfléchie après avoir bien mesuré les besoins scolaires ou essayer de faire des planifications scolaires. Voir si cet objet mérite d'être rénové dans sa conception actuelle. Mais je ne crois pas qu'on puisse se permettre, nous Conseil, à faire des plans de rénovation plus ou moins élaborés ou plus ou moins amendés. Je crois que la décision c'est de s'opposer à cet amendement et ensuite dans le vote final de dire, êtes-vous totalement convaincus que cette dépense telle qu'on vous l'a présentée est indispensable et doit être effectuée selon le préavis actuel ? Ou bien ne faut-il pas repenser le projet ? Et donc refuser ce préavis et demander à la Municipalité de nous présenter quelque chose d'autre. Voilà, au fond, je crois où donc doit porter le débat. Donc je vous recommande de refuser l'amendement du groupe radical.

Monsieur Roland DU BOIS demande la parole :

On va continuer par des chiffres, parce qu'indirectement Monsieur Gil REICHEN a parlé d'une enveloppe de 607'000.-- francs, alors ça ne correspond pas du tout aux chiffres qui nous sont donnés dans le préavis. Si on prend le gros œuvre 2, et ce gros œuvre 2 a un montant de 634'800.-- francs. Si on tient compte des éléments qui sont à déduire et qui font partie du rapport complémentaire qu'on a reçu, on a des protections contre la foudre et la ferblanterie pour un montant de 40'000.-- francs. Donc on a des chiffres qui sont totalement différents entre un des éléments qui nous est fourni et les éléments qui sont fournis dans le préavis. Et les 134'000.-- francs de départ c'est exactement la même chose, si on ne fait pas les façades, on n'a pas besoin de d'échafaudage, donc il y a bien des éléments qui peuvent être supprimés, et si on compte le tout, y compris les honoraires, parce qu'il faut les compter, y compris les 5 à 6 % de marge, on arrive à des montants qui sont largement supérieurs aux 607'000.-- francs qui sont mentionnés.

La parole n'est plus demandée sur le fond.

Le Président demande si au vu des nombreuses explications qui ont été données, Monsieur Christian BORY désire maintenir cet amendement.

Monsieur Christian BORY maintient l'amendement du groupe radical.

Le Président clôt la discussion sur cet amendement et le relit : Point 9.1. des conclusions du préavis « *d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'550'000.-- destiné à lui permettre de procéder à l'assainissement des installations techniques et d'une partie de l'enveloppe extérieure* ».

Avant de passer au vote, le Président rappelle que le vote sur cet amendement ne remet pas en question la liberté de voter ensuite sur le fond.

Le Président passe au vote.

L'amendement du groupe radical est refusé à une évidente majorité et 2 abstentions.

Le Président rappelle que la discussion sur le fond continue et demande si quelqu'un désire s'exprimer.

Ce n'est pas le cas. Le Président clôt la discussion sur le fond et passe au vote des conclusions du préavis 08/2006.

Les conclusions du préavis 08/2006 sont refusées par 53 voix contre, 23 voix pour et 9 abstentions.

3.8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Je voudrais apporter un sujet beaucoup plus léger. Je pense qu'il détendra l'atmosphère. Nous allons en septembre prochain fêter les 20 ans du jumelage de Pully avec Obernai. A ce sujet j'aimerais faire une proposition à la Municipalité. En automne 2002, après le voyage des conseillers à Obernai, plusieurs d'entre eux ont manifesté le désir qu'un endroit porte le nom d'Obernai. Cela n'a pas pu se concrétiser à ce jour. Ma proposition est la suivante : pour ce prochain jubilé, pourquoi ne pas baptiser la terrasse du Prieuré, Place d'Obernai, cela n'aurait pas d'incidence pour les commerçants et habitants du quartier, et cela nous permettrait de faire un geste fort et peu onéreux envers Obernai. Dans le cas où la terrasse de Prieuré ne remporterait pas la faveur de la Municipalité, le choix pourrait se porter, alors, sur la petite place, dite des sapins, devant l'entrée de la Maison Pulliérane. Ceci est bien entendu une simple proposition, j'espère cependant qu'elle recevra une écoute bienveillante de la part de la Municipalité.

Monsieur Léopold CORDEY demande la parole :

Je lis dans les communications qui nous ont été adressées avec les préavis, un titre « Péréquation intercommunale – Recours contre l'arrêté du Conseil d'Etat du 11.01.2006 auprès de la Cour constitutionnelle du Canton de Vaud », recours interjeté par la Ville de Morges qui sollicite, entre autre, je dis bien, l'annulation de l'arrêté du Conseil d'Etat fixant les critères concernant les critères applicables pour la classification provisoire des communes. Alors il y a un petit commentaire de la part de la Municipalité qui dit que dans le fond la Municipalité de Pully n'a pas versé son premier acompte. J'aimerais savoir quel serait le commentaire que vous pouvez faire ce soir à ce sujet là ? Si vous approuvez en fait, et quelle sont les conséquences ou les chances, disons, d'un tel recours ?

Monsieur le Syndic demande la parole :

Alors la situation a évolué depuis que nous avons fait cette communication, dans un premier temps la Cour constitutionnelle a accordé un effet suspensif au paiement de la facture sociale basée sur la classification des communes, ainsi que sur la péréquation. Depuis, l'effet suspensif a été levé et nous avons payé avec deux mois de décalage la participation à la facture sociale et la participation à la péréquation. En plus de ça, nous estimions que la nouvelle péréquation, le nouveau système de classification des communes étant plus favorables à Pully que par le passé, nous n'avions pas à intervenir au niveau du recours, vis-à-vis de la Cour constitutionnelle. Alors, voilà ce que je pouvais dire à Monsieur le Conseiller Léopold CORDEY.

A la demande du Président, Monsieur Léopold CORDEY déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Nous avons pris acte du vœu de Madame Annie MUMENTHALER, on va regarder avec Monsieur Daniel VON GUNTEN, puisque c'est lui qui coordonne un petit peu toutes ces problématiques, et on en discutera en Municipalité. Je ne peux pas répondre actuellement. On a pris acte de votre vœu.

A la demande du Président, Madame Annie MUMENTHALER déclare qu'elle est satisfaite de la réponse de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président lève la séance à 23h00 et rappelle que la prochaine aura lieu le mercredi 31 mai 2006 à 20h00. Il remercie l'assemblée de son attention et souhaite à toutes et à tous un bon retour dans leur foyer.

La secrétaire

Jacqueline VALLOTTON

Vu le Président :

Alain DELALOYE

